



N° BLE/72 - 16 septembre 1974

LE JEÛNE DES MUSULMANS ET NOUS, CHRÉTIENS

M. Borrmans

Chaque année, le Chrétien est donc témoin du "jeûne des Musulmans", (1), qu'il vive en pays d'Islam, y assiste à l'étrange solidarité du jeûne de Ramadan et en subisse les effets dans sa propre vie économique et sociale, ou bien qu'il demeure en Europe et y soit témoin des efforts louables que font ses amis musulmans, ouvriers ou étudiants, pour observer un jeûne difficile alors qu'ils n'ont plus le soutien de leur communauté. Que peut-on en penser ? Que faudrait-il faire ? Y a-t-il quelque interpellation ? Un dialogue est-il possible ? Le présent document aimerait suggérer quelques éléments de réflexion aux Chrétiens qui demeurent sensibles aux valeurs religieuses fondamentales et sont encore capables de les découvrir chez les autres, renonçant à la pure curiosité de l'observateur étranger ou à la recherche touristique du pittoresque ou de l'exotique. Le Chrétien n'est-il pas appelé à se sentir solidaire de tout jeûneur qui s'efforce d'accomplir son Ramadan pour l'honneur de Dieu et par dignité musulmane ? Il ne saurait, en tout cas, demeurer indifférent et se devrait, en outre, de développer chez son entourage des attitudes de compréhension sympathique afin que le "jeûne des Musulmans" tourne au bien de tous les croyants. Aucune spécialisation préalable n'est requise pour cela : il suffit de regarder les êtres et les choses avec les yeux capables d'admirer, et d'écouter les autres avec son cœur.

I. Respect intégral et compréhensif.

Tout homme honnête ne peut qu'être saisi par l'ampleur et le sérieux du jeûne de Ramadan : celui-ci inspire le respect, et c'est bien là le minimum que l'on puisse exiger du Chrétien. Chez ce dernier, l'indifférence, l'incompréhension, la moquerie, la critique seraient déplacées et procéderaient d'une atrophie singulière de son être de chrétien. Le respect n'est-il pas la première manifestation d'une conscience délicate et d'une charité attentive ? Quand les Musulmans et les Musulmanes jeûnent, ils ont droit à notre respect, quelles que soient les motivations et les modalités de leur jeûne, car personne hormis Dieu n'est en droit de les juger. Et pour mieux respecter ce jeûne, c'est-à-dire en mesurer l'importance et la finalité, on ne saurait mieux faire que de s'informer honnêtement des obligations qu'il implique, des formes qu'il revêt et des dispenses qu'il tolère, pour mieux comprendre l'attitude religieuse que le Croyant musulman y développe, à travers un cadre socioculturel qui n'est pas sans exercer une pression extrême sur ses gestes et sa conscience. Un premier dialogue est ici possible, dans la simplicité des questions et des réponses échangées entre Chrétiens et Musulmans afin que l'on se connaisse mieux et que l'on explicite davantage les actes que l'on pose et les intentions qu'on y met.

Comme le disait le P. J. Cuoq dans le Message adressé aux Chrétiens pour la fin du Ramadan 1968 (20 décembre) : "Il y a bien des manières de considérer l'Islam et les Musulmans. Notre regard ne peut être ni celui de l'indifférent ni celui de l'étranger... L'Islam doit être découvert par nous comme une foi vécue et non pas seulement comme une civilisation ou une doctrine religieuse parmi d'autres ;

les Musulmans doivent être reçus parmi nous comme des frères qui partagent avec nous la foi au Dieu Tout-Puissant que nous adorons et le désir de Le rencontrer et de Le servir jusqu'au bout. Cette foi, qui est le fondement de notre vie chrétienne, nous la retrouvons chez nos amis musulmans exprimés avec plus de relief en cette fin de Ramadân, qui clôturé un mois d'efforts pour être plus fidèle à tout ce que Dieu demande aux hommes. Réjouissons-nous donc, à l'exemple du Christ, de découvrir chez les autres une foi sincère, même si elle s'exprime en dehors de notre milieu, car toute vérité religieuse authentique est une aube de foi et nous nous attendons à ce qu'elle s'épanouisse en aurore au temps où Dieu voudra" (2).

C'est seulement avec ce regard nouveau que le Chrétien peut considérer les Musulmans comme des "Croyants en marche vers Dieu", qui essaient d'obéir le mieux possible aux requêtes de leur Seigneur ou de répondre aux exigences de leur conscience. Il sait très bien que les valeurs spirituelles ne s'expriment pas uniquement par une pratique religieuse, qu'elle soit généreuse ou conformiste : il a découvert, parfois à ses dépens, que ces mêmes valeurs spirituelles préfèrent quelquefois se manifester au seul plan de la foi par des gestes et des paroles qui échappent au jeu des rites et aux règles des liturgies, évitant ainsi les scléroses possibles de l'habitude ou les tentations faciles du pharisaïsme ; il sait enfin que des valeurs profondément humaines sont parfois vécues et affirmées "contre des valeurs apparemment religieuses", alors qu'elles ne sont pas étrangères à la foi, ont une dimension spirituelle et attendent même des prolongements ou des enracinements divins. Cette appréciation diversifiée de l'expression même des valeurs spirituelles permet au Chrétien de se situer d'autant mieux dans ses rapports avec les différents types de Musulmans qui sont ses amis.

Envers ceux et celles qui jeûnent, que ce soit par conviction personnelle, par habitude familiale ou par pression sociale, son respect s'exprimera d'abord par un refus absolu de toute critique négative et de toute incitation à rompre le jeûne. On évitera donc ces interventions intempestives qui s'efforcent d'utiliser les moments de faiblesse, de doute ou de fatigue, chez le jeûneur, pour le pousser ou le contraindre à prendre de la nourriture ou de la boisson. Plus délicatement encore, le Chrétien devrait tendre à ne pas induire le jeûneur musulman en tentation : offrir une cigarette ou un bonbon, proposer un verre à boire, manger ne serait-ce qu'un sandwich sous les yeux du jeûneur, constituent des tentations subtiles et engendrent toujours chez lui une souffrance que l'on pourrait si gentiment lui épargner en surveillant davantage les manifestations extérieures de notre "liberté" alimentaire pendant son mois de Ramadan ! Le Chrétien serait-il prêt à accepter que sa vie sociale - avec les relations humaines qu'elle suppose et développe - se règle en Ramadan sur le rythme même de la vie sociale de ses amis musulmans, c'est-à-dire "de nuit" ? Une attention délicate à l'autre devrait l'y pousser, même s'il ne saurait jamais y réussir pleinement.

Avec ceux, et celles qui ne jeûnent pas, parce qu'ils ne croient plus en Dieu ou refusent tout conformisme ou pharisaïsme, le Chrétien a peut-être avantage à ne pas parler le premier du jeûne de Ramadan. Il n'a aucune leçon à leur donner en matière de "pratique religieuse musulmane" : seul, un Musulman peut se permettre une telle "correction fraternelle" avec ses coreligionnaires. Le Chrétien n'en reste pas moins "ouvert" à tout dialogue sur les rapports entre l'homme et Dieu, quitte éventuellement à s'entretenir avec eux des valeurs du jeûne en soi, selon un culte vécu "en esprit et en vérité", sans référence directe ou indirecte au jeûne musulman du Ramadan que le Chrétien n'a ni à conseiller ni à déconseiller. Cela ne relève pas de sa "compétence", semble-t-il ! Les valeurs proprement spirituelles ne passent pas automatiquement, et pour tous, par l'observation rigoureuse du jeûne, serait-il celui du Ramadan. De fait, certains Musulmans sont aujourd'hui plus sensibles aux valeurs de vérité absolue, de justice sociale, de fraternité humaine, de travail créateur, de sacrifice altruiste : c'est là que se situe alors leur "recherche spirituelle".

Il reste cependant que les grandes perspectives ici évoquées ont à se traduire parfois dans le détail des décisions économiques et des comportements sociaux, suivant la diversité des lieux et des circonstances. A titre d'exemple et pour illustrer les formes que peut revêtir le respect fondamental dont on vient de parler, rappelons les conseils que formulaient les *Documents Nord-Africains* (3), il y a près de vingt ans, pour les employeurs de France qui seraient "déconcertés par cette coutume du jeûne de Ramadan" et désireux d'en tenir compte pour le bien de tous :

"Un principe tout d'abord, il faut admettre comme principe évident que nous n'avons pas à nous ingérer dans cette pratique ni pour la combattre ni pour la réglementer. La combattre est une indécatesse que nous interdit le respect des croyances religieuses, même si nous ne les partageons pas tant qu'elles ne sont pas immorales. La réglementer est un "josphisme" fort mal venu de la part de Non-Musulmans : la liberté de conscience et la distinction du spirituel et du temporel sont un progrès que nous n'avons pas à renier à notre époque. Chacun est libre d'agir

suivant sa conscience : toute pression d'où qu'elle vienne est un outrage à la dignité humaine et le Musulman la supporte moins que quiconque de la part de Non-Musulmans

Pratiquement : Nous pensons que le rôle d'une Direction est de rester dans l'expectative durant les premiers jours. Pendant ce temps, deux faits peuvent se produire : un ouvrier musulman déclarera jeûner et demandera peut-être un adoucissement de son travail, un autre jeûnera sans nous le dire et nous nous apercevrons d'une défaillance éventuelle. À ce moment, pensons-nous, les Directions d'usines peuvent envisager, soit un adoucissement dans le travail, soit un aménagement de l'horaire de travail, les heures les plus pénibles étant de 14 à 21 heures. De toutes façons, ces mesures doivent être essentiellement individuelles et déterminées dans le cadre de chaque usine ou de chaque service, suivant les conditions locales et les nécessités du service.

Réflexions particulières :

1. Insister avec prudence et fermeté avant l'application de ces mesures auprès des travailleurs nord-africains sur le fait qu'ils ne doivent pas considérer ces allègements comme la conclusion d'une revendication quelconque mais seulement comme une volontaire compréhension des directions d'usines en faveur de leur personnel nord-africain observant très scrupuleusement les restrictions imposées par le jeûne du Ramadan.
2. Donner la plus grande liberté à ceux qui ne veulent pas jeûner et faire respecter cette liberté par leurs coreligionnaires, ainsi qu'il est de coutume en France pour toute pratique religieuse.
3. Expliquer aux cadres ce qu'est le Ramadan afin qu'ils se montrent compréhensifs pour ceux qui l'observent en leur recommandant instamment d'éviter brimades ou moqueries, ce qui pourrait créer des incidents regrettables. (Le mieux est de ne rien manifester tout en tenant compte du fait).
4. Se montrer large, si c'est possible, pour accorder des permissions et des congés pour l'Aïd eç-çerir qui clôture le Ramadan. Cette fête étant une fête strictement religieuse, il ne semble pas opportun d'organiser en usine des réjouissances pas plus qu'on ne le fait pour une fête religieuse chrétienne. Il est préférable, en effet, de réserver ces réjouissances pour les fêtes de fin d'année, par exemple, afin que les Nord-Africains participent aux mêmes manifestations que les ouvriers métropolitains et n'en soient pas exclus sous prétexte qu'ils ont eu leur part à leur fête religieuse (Pas de ségrégation) : les Nord-Africains sont très susceptibles sur ce point, ils aiment à être traités comme tous les autres ouvriers. Cela n'interdit pas certains gestes d'humanité et de sympathie".

IL Libérer, aider, conforter les consciences.

Au-delà du respect que mérite le jeûne du Ramadan, comme acte humain et communautaire qui a sa grandeur et comme culte rendu à Dieu dans l'obéissance et une privation relative, un dialogue peut et doit s'instaurer entre Croyants dès lors qu'un échange fraternel est possible au niveau même des valeurs religieuses que l'on a en commun. Le Chrétien n'a-t-il pas l'occasion de recueillir bien des confidences à ce sujet ? Souffrance du jeûneur authentique devant l'impiété de ceux qui "brisent" le Ramadan, l'hypocrisie de ceux qui le rompent en secret ou l'inconscience de beaucoup qui subissent le jeûne, de jour, pour mieux s'amuser la nuit ! Souffrances de ceux qui ne jeûnent pas, par loyauté envers leur conscience, devant l'incompréhension de leurs coreligionnaires ou face au pharisaïsme de beaucoup, aux hypocrisies collectives et aux utilisations non religieuses du Ramadan, qu'elles soient politiques ou économiques ! Souffrances de beaucoup d'autres, encore, qui hésitent entre les obligations d'une religion comprise trop rigidement, avec les privations d'un jeûne interprété littéralement, et les impératifs de la production et du travail, corroborés par une conscience scrupuleuse et exigeante ! Si le Chrétien est toujours invité à communier à cette souffrance en la comprenant "du dedans", il est parfois sollicité à donner son avis sur la question. Sans qu'il ait alors à donner des

conseils ou des directives (ce n'est pas son rôle), il peut cependant aider ses amis musulmans à y voir plus clair et à agir davantage en conformité avec leur conscience.

Le grand principe d'une morale digne de l'homme et, a fortiori, de tout croyant n'est-il pas d'agir constamment "selon sa conscience", fût-elle erronée? A condition, bien sûr, que cette "erreur" ne soit pas volontaire ni le fruit d'une paresse qui se refuse à chercher la lumière ! Qui estime, en conscience, que le jeûne lui est une obligation, quelles qu'en soient les motivations, explicites ou implicites, se doit d'y être fidèle pour être cohérent avec lui-même et avec son Seigneur. Qui est convaincu, en conscience, que le jeûne ne saurait l'obliger, parce qu'il en est dispensé ou parce qu'il préfère d'autres manifestations pour sa foi et son culte ne saurait donc être incité à jeûner, car il irait contre sa conscience, même s'il arrive que les justifications qu'il se donne s'avèrent fausses ou ambiguës : encore doit-il être encouragé à ne pas scandaliser ouvertement et inutilement sa famille ou ses amis. Qui est hésitant, par contre, et cherche à se former la conscience, dans un sens ou dans un autre, doit être aidé à faire toute la lumière dans ses motivations et à tenir compte de toutes les circonstances concrètes dans ses décisions.

C'est ici qu'une certaine connaissance des choses d'Islam peut permettre au Chrétien d'être une aide précieuse et discrète pour l'ami musulman qui est confronté à des problèmes de conscience : il y a des consciences trop scrupuleuses qui sont à libérer de l'esclavage de "la lettre" comme il y a des consciences faibles qui sont à former ou plutôt à conforter ; les premières ont peut-être à utiliser plus largement les dispenses accordées tout en assurant les compensations prévues (et c'est ici que l'aumône prend toute sa valeur) et les secondes éprouvent sans doute le besoin de se sentir plus fortes pour refuser les tentations multiples qui se présentent en Ramadan (rupture du jeûne en cachette, ou jeûne alimentaire sans que l'"esprit" y soit, etc...). Chacun sait combien le respect humain est puissant dans les sociétés religieusement unanimes et combien il est donc difficile à des personnes qui sont proches, affectivement ou géographiquement, de résoudre différemment un même problème de conscience. C'est pourtant le cas des sociétés pluralistes et de ces sociétés musulmanes où désormais la pratique ou la rupture du jeûne de Ramadan sont tant soit peu libres, comme la Tunisie, la Turquie, le Liban : qui n'a pas été habitué ou éduqué à poser des actes personnels, dûment motivés, reste prisonnier d'une pratique collective ou d'une pression sociale qui s'exerce dans un sens ou dans un autre. Les pédagogues qui enseignent dans les lycées et collèges savent, par expérience, combien certains jeunes musulmans sont déroutés lorsqu'ils se trouvent soudain appelés à décider, pour leur compte personnel, d'avoir à jeûner ou à ne pas jeûner pendant tout le mois de Ramadan. Tout ce qui peut alors faciliter la "formation" des consciences dans le sens de l'autonomie et de la "personnalisation" ne peut que recevoir l'encouragement des amis chrétiens. Ceux-ci, d'ailleurs, ne se refuseront pas à rappeler qu'il y a aussi des exigences de la charité ou de la simple amitié humaine : qui ne voudrait pas jeûner, pour de justes raisons, ne devrait passer à l'acte qu'après avoir bien mesuré les dimensions exactes d'une pression sociale à laquelle on échappe difficilement et de solidarités familiales qu'on ne saurait enfreindre sans parfois scandaliser les plus faibles de nos frères. Mais, une fois prise la décision au terme d'un discernement approprié, le Musulman devrait pouvoir compter sur l'aide fraternelle de ses amis chrétiens pour qu'il demeure fidèle à cette décision et n'agisse jamais contre sa conscience.

Ce discernement requiert parfois une plus grande explication des motivations du jeûne et, par suite, une purification de celles-ci. A titre d'exemple encore, on peut avancer, sans trop se tromper, que bien diverses furent les réactions en Tunisie devant l'insistance du Pouvoir pour que les dispenses prévues par la loi religieuse soient utilisées et que la non-observance du jeûne soit respectée par tous. Beaucoup de Musulmans tunisiens furent contre par opposition de principe (sans motif raisonné), ou par réaction contre l'intrusion du pouvoir civil dans les questions religieuses et dans le domaine réservé à la conscience de chacun, ou par habitude (attachement à la tradition), ou par attachement réel à la religion (fût-il conformiste). Certains furent à la fois pour la suppression ou l'aménagement du jeûne et contre la façon dont la décision avait été prise, justifiée ou explicitée (même des incroyants réagirent ainsi par respect des libertés individuelles, jugées menacées par une "nouvelle pression sociale"). D'autres enfin furent pour, par obéissance aux nécessités économiques ou par suite d'une libération (tant attendue) d'une contrainte sociale, ou par esprit de foi (voyant là une possibilité d'approfondissement religieux dépouillé de tout conformisme). Et c'est ainsi que l'on vit des Croyants sincères soutenir les positions du Président Bourguiba et encourager la rupture du jeûne pour assurer une plus grande liberté à la "pratique personnelle" du Ramadan, pendant que d'autres, pratiquants ou non, redoublaient de ferveur dans l'observance du jeûne de Ramadan pour y manifester leur opposition politique en même temps que leur intransigeance religieuse. On a cru, un moment, qu'un nouveau conformisme "anti-Ramadân" allait succéder au précédent : les faits ont partiellement démenti de tels pronostics. Il n'en demeure pas moins vrai que l'événement a permis à beaucoup d'aller plus avant dans la formulation de leurs motivations, et ceci peut être considéré comme positif. C'est, en effet, au niveau de la conscience que les questions se posent et c'est parfois à travers des mesures apparemment

peu respectueuses d'une pratique collective du Ramadan qu'une plus grande "personnalisation" de celui-ci a pu ou peut s'effectuer, pour le plus grand bien des consciences elles-mêmes. Le Chrétien doit le savoir, lui qui s'efforce de déchiffrer les signes des temps et de travailler à la "promotion des personnes".

III. Les voies de l'intériorisation (4).

Cette première purification des intentions et cet engagement plus personnel des consciences devraient favoriser un renouveau spirituel du Ramadan lui-même ou, du moins, permettre une première intériorisation du jeûne chez ceux qui le font "au nom du Dieu qui est Miséricorde et fait miséricorde". Un premier dialogue entre Croyants peut assurer très vite cette purification nécessaire. "Pourquoi l'homme jeûne-t-il sinon pour expier ses fautes et demander à Dieu de lui pardonner ? Dieu ne regarde pas ceux qui font le Ramadan pour faire comme tout le monde, sans penser à Dieu ou à leurs péchés ; ceux-là perdent leur temps. Dieu ne regarde pas davantage ceux qui jeûnent pour se montrer, pour faire voir aux Non-Musulmans qu'ils sont parmi les purs. De même, ceux qui jeûnent le jour et se conduisent mal la nuit sont des insensés, car on ne trompe pas Dieu qui voit tout... Faites votre Ramadan pour Dieu et non pour les hommes... Quel sera le profit du jeûne si vous ne pensez qu'à votre corps, si vous n'en faites qu'un exercice d'hygiène et de diète ? Dieu n'est bon et miséricordieux que pour les cœurs contrits et humiliés. Il ne donne pas Sa miséricorde à ceux qui ne songent qu'à leurs plaisirs... "

Toutes ces réflexions ont été faites depuis longtemps en Islam et il peut être bon ici, de rappeler quelles sont les voies de l'intériorisation que certains penseurs musulmans ont proposées, au cours des siècles, d'autant plus qu'elles sont également valables, en grande partie, pour le Chrétien. On a vu combien l'intention (niyya) est nécessaire à la validité du jeûne. "Toute désobéissance volontaire, au cours du jeûne, le rend nul. Le Prophète a dit de ne pas tenir alors de propos malhonnêtes et de ne pas vociférer : si on reçoit des injures ou des attaques, il faut se contenter de répondre : je jeûne. C'est qu'en arabe le mot employé, sawm ou siyem, est d'une racine qui signifie s'abstenir, et les juristes, en rappelant cette étymologie, vont jusqu'à dire que jeûner n'est pas un acte, mais plutôt une suspension d'acte (tark) qui consiste à tout laisser pour obéir à Dieu et à Le louer. On comprend alors que le mois de Ramadan, pendant lequel le Coran a été révélé, soit commémoré par un jeûne, car on doit tout quitter pour écouter la Parole de Dieu... (Le jeûne) est une action du cœur, et un hadith du Prophète précise que Dieu n'a pas besoin qu'on s'abstienne de nourriture et de boisson, si on ne s'abstient pas de proférer et de pratiquer le culte des idoles. Muhammad vit un jour deux femmes qui jeûnaient et qui médisaient de leur prochain. Il leur dit : Vomissez. Et elles vomirent du pus, du sang et de la chair encore palpitante. Le Prophète s'écria : Voici que vous vous abtenez de ce qui est permis, tandis que vous faites des excès de ce qui est défendu... Ibn Hazm commente ainsi : Dieu interdit les méchants propos et l'ignorance à celui qui jeûne... Nombreux sont les hadith-s qui mettent en relief cet aspect spirituel du jeûne : "Quand tu jeûnes, que jeûnent tes oreilles et tes yeux, que s'abstienne ta langue de tout mensonge et de toute faute ; renonce à faire du tort à ton serviteur (ou à ton voisin) ; revêts-toi de gravité et de douceur"... Ainsi, la valeur du jeûne est tout entière dans l'obéissance (à Dieu)" (5).

Cette spiritualisation du jeûne a été développée dans les perspectives ascético-mystiques que l'Islam a connues dès les premiers siècles de son histoire. Un hadith ne dit-il pas que l'haleine de celui qui jeûne est plus agréable à Dieu que le parfum du musc (6) ? On dit aussi qu'il y a une porte du Paradis, appelée al-Rayyân, par laquelle seuls peuvent entrer ceux qui font le jeûne : c'est la promesse qui a été faite de rencontrer Dieu, comme récompense du jeûne. En effet, le Prophète a dit que deux joies sont réservées au jeûneur l'une au moment de la rupture du jeûne (iftâr) et l'autre au moment de la rencontre avec Dieu (liqâ' Allah). Or, comme le remarquent les lexicographes, le mot Rayyan vient d'une racine qui comporte le sens d'abreuver. Celui qui jeûne a soif : soif d'eau et soif de Dieu. L'entrée au Paradis est un iftâr spirituel qui éteint la soif que le fidèle a de Dieu... De même qu'il ne peut y avoir rupture, de jeûne que s'il y a jeûne, de même il ne peut y avoir de rencontre avec Dieu que si on l'a désiré, si en lui a tout sacrifié, si on s'est privé pour lui, non seulement de manger et de boire, mais de toutes les jouissances des différentes sensations... Le jeûne a donc une valeur insigne parmi tous les autres actes de culte. Il appartient à Dieu... Par le jeûne, le Croyant cesse d'être au niveau des créatures (dont les actes sont déterminées et récompensés en poids et mesures) et accède à un monde spirituel où Dieu répand des bienfaits infinis et innombrables, c'est-à-dire où il se donne lui-même, sinon dans son essence incommensurable, du moins dans ses attributs auxquels il fait participer. (Et cette valeur du jeûne tient, dit al-Ghazali, à ce qu'il n'est pas une action, mais une abstention ; par conséquent, il n'est vu que par Dieu" (7).

Il est bon, pour le Musulman comme pour le Chrétien, de méditer tant soit peu ces prolongements mystiques du jeûne en tant justement qu'il reflète par son "abstention" (tark) de toutes choses un aspect de cette "via négativa" (voie négative) par laquelle on peut s'approcher (taqarrub) du mystère de Dieu. La chasteté et le silence ne sont-ils pas présentés comme des formes de jeûne dans le hadîth et dans la tradition musulmane en général, c'est-à-dire comme des modalités d'une désappropriation dont le jeûne alimentaire du Ramadan ré-présente la forme primaire et immédiatement accessible à beaucoup ? Il s'agit, bien sûr, de perspectives "ultimes" mais il est opportun d'en savoir l'existence et l'importance pour les Croyants afin que leurs premiers efforts de spiritualisation de leur jeûne soient animés par de telles promesses supérieures !

IV. Les chrétiens et le jeûne.

Tout ceci amène normalement le Chrétien à se poser quelques questions concernant le jeûne qu'il pratique aujourd'hui, surtout quand il est témoin du sérieux et de la rigueur du jeûne du Ramadan. Et d'abord, jeûne-t-il encore ? L'Église, par bonté pour tous, a réduit les jeûnes obligatoires aux seuls Mercredi des Cendres et Vendredi Saint, de même qu'elle n'a maintenu d'abstinence obligatoire qu'aux vendredis de Carême. Quant au jeûne eucharistique, elle en a tellement atténué les modalités obligatoires qu'il n'en reste presque aucun vestige ! Et le malheur a voulu que trop de Chrétiens, par refus d'un légalisme trop rigoureux, soient présentement tombés dans un légalisme trop laxiste : inconsciemment, parce que le jeûne n'est plus obligatoire, on pense qu'il est interdit ou, du moins, inutile, et ne concerne plus les Chrétiens. Or, il demeure qu'il n'est pas interdit au Chrétien de jeûner avant la Communion Eucharistique, pendant quelques heures, - tout comme il n'est pas interdit au Chrétien de jeûner un peu plus souvent que ne le prévoient les actuelles rubriques de l'année liturgique ! L'exemple du Seigneur Jésus reste valable, lui qui a jeûné et prié !

Le Chrétien n'a-t-il donc pas à redécouvrir lui-même les valeurs du jeûne dans sa propre tradition spirituelle ? Dans un siècle où la grève de la faim défraie souvent la chronique parce que des hommes et des femmes décident de jeûner pour attirer l'attention des Autorités ou de l'Opinion Publique sur l'urgence qu'il y aurait à répondre à telle ou telle exigence de la Justice, les Chrétiens auraient-ils perdu la mémoire et oublié que le Seigneur devrait être le premier témoin de leur jeûne et le seul être vraiment digne d'en être le bénéficiaire ultime parce que le jeûne est une forme de prière qui passe par les puissances de renoncement de notre être charnel ? En outre, les Chrétiens d'aujourd'hui, surtout en Occident, se trouvent, bon gré mal gré, prisonniers ou esclaves d'une société qui "consomme pour consommer" et vise à un mieux être qui n'est jamais assez confortable, d'où cette consommation exacerbée et ce gaspillage insensé de toutes choses (gâchis de produits alimentaires, de boissons, de pellicules photographiques, de tabac, d'essence, de voyages, etc...) au risque de perdre le goût d'une certaine qualité de la vie et de provoquer une pollution généralisée et mortelle (8). Faut-il désespérer à ce point de la générosité ou de l'imagination des Chrétiens ? Ne seront-ils pas capables de réinventer des formes de jeûne qui renoueront avec leur propre tradition spirituelle et témoigneront à nouveau que le Croyant n'est pas prisonnier de sa consommation mais "libre" et "libéré" parce que fils "usant de ce monde sans en user" ? Un jeûne du tabac, un jeûne de la pellicule, un jeûne de la boisson, un jeûne de la nourriture, un jeûne du bruit, un jeûne des images (télé,...) ? Et cela pour la "gloire du Seigneur" et pour une certaine qualité de vie spirituelle ?

Il est certain qu'avant de penser à pratiquer, par sympathie ou mimétisme et par solidarité avec eux, un jeûne semblable à celui des Musulmans en Ramadan, le Chrétien se doit par honnêteté, de renouer avec sa tradition vivante et de rendre à son Carême, expérience spirituelle de la "quarantaine" de Jésus, des dimensions corporelles et matérielles qui prouvent à tous que son service de Dieu" passe par cette désappropriation fondamentale où l'on retrouve le goût du "don" que Dieu nous fait de tous les biens créés. A vouloir trop éviter le formalisme dénoncé par les Prophètes ainsi que l'orgueil et l'ostentation dénoncés par Jésus quant il s'agissait des jeûnes de leur temps, le Chrétien risque aujourd'hui d'aboutir à un culte désincarné où les affirmations gratuites sont d'autant plus faciles qu'elles ne passent guère par l'ascèse et la croix.

Le Chrétien qui vit en amitié avec les Musulmans se voit ainsi interpellé par leur jeûne et renvoyé à sa propre tradition religieuse, afin d'en réévaluer certains aspects qu'il avait plus ou moins abandonnés. "Votre Carême est trop facile", "votre Carême n'est pas sérieux", "vous ne savez pas ce que c'est que jeûner",... sont autant d'invitations à un examen de conscience pour le Chrétien qui se veut fidèle à ses amis et loyal envers lui-même. Il se rappellera donc que la Bible lui parle souvent du jeûne, en précise le sens et en règle la pratique ; avec la prière et l'aumône, elle en fait un des actes essentiels qui traduisent devant Dieu l'humilité, l'espérance et l'amour de l'homme... L'homme étant âme et corps, il ne servirait de rien d'imaginer une religion purement spirituelle : pour s'engager, l'âme a

besoin des actes et des attitudes du corps. Le jeûne, toujours accompagné de prière suppliante, sert à traduire l'humilité devant Dieu" (9). Le Chrétien saura donc relire Isaïe ("Ne savez-vous pas quel est le jeûne que j'aime ?... " 58,4-10), Joël ("Déchirez vos, cœurs et non vos vêtements... ", 2,13), Ezéchiel ("Je vous donnerai un cœur nouveau et je mettrai en vous un esprit nouveau... ", 36,25) et, surtout, les pages de l'Évangile qui, tout en maintenant le jeûne dans toute sa réalité, lui donnent toute son âme ("Quand vous jeûnez, ne vous donnez pas un air sombre comme font les hypocrites... Pour toi, quand tu jeûnes, parfume ta tête et lave ton visage pour que ton jeûne soit connu non des hommes, mais de ton Père qui est là, dans le secret", Mt 6,16-18).

V. Jeûne et dialogue.

Le jeûne de Ramadan des Musulmans et le jeûne de Carême des Chrétiens peuvent être l'occasion d'un dialogue sur l'une des dimensions d'un culte authentique comme ils fournissent l'occasion d'échange de vœux, au terme de l'un et de l'autre. C'est ainsi qu'à la fin de décembre 1967 un Message radiodiffusé par Radio Vatican recommandait aux Chrétiens de "se réjouir de voir exprimée en dehors d'eux une valeur religieuse authentique (le jeûne du Ramadan) même si e'est à travers une expression culturelle différente de celle par laquelle ils la manifestent eux-mêmes dans leur vie... (et les invitait) à manifester aux Musulmans de leur entourage leur estime pour cet acte religieux : Au jour qui clôturera ce mois de Ramadan, présentez donc à vos amis musulmans comme ont coutume de le faire les Chrétiens d'Orient à leurs compatriotes musulmans, vos vœux de bonne et joyeuse fête, et que vos vœux soient ceux d'un Chrétien : la paix entre les hommes, la paix entre les nations,... " (10).

Le Message adressé directement de Rome aux Musulmans du monde entier ne disait-il pas pour sa part : "Pendant vingt neuf jours vous vous êtes efforcés de vous rendre plus présents à ce Dieu qu'aucune créature ne peut atteindre par ses propres forces. Que cet effort vous soit récompensé par une présence toujours plus proche de Dieu dans le quotidien de votre vie". L'année suivante, 1968, un Message plus développé précisait encore : "Pendant trente jours vous vous êtes efforcés de vous rapprocher de Dieu, comme nous aussi nous cherchons à le faire. Il nous semble que dans cette marche commune vers Lui, nous nous trouvons plus proches les uns des autres qu'en aucun autre moment de notre existence. Il n'est pas possible que dans cet acte de foi dans le Tout-Puissant et cette soumission à Sa Volonté, le Dieu que nous adorons ensemble ne soit pas présent et ne nous réunisse pas les uns avec les autres comme les frères d'une même famille... Que cette fin de Ramadan et la prochaine fête de Noël soient partout, entre Chrétiens et Musulmans, l'occasion de se rencontrer (et)... que partout donc se multiplient ces humbles gestes de franche amitié" (11).

On sait quelle fut l'initiative de S. E. Mgr Elias Zoghbi, archevêque grec catholique de Baalbeck (Liban). Encore tout ému de l'accueil reçu auprès des Musulmans de son diocèse, il envoya à l'occasion de la Fête de la Fin du Ramadan de 1969 un message de remerciement et de sympathie à chaque famille : "Tous les Croyants, déclarait-il, forment une seule famille. Dieu est leur Seigneur, leur pasteur, leur lien, leur unité et vers lui tous retournent... Le jeûne que vous avez pratiqué pendant le mois béni de Ramadan et qui a été pour chacun de vous source de purification, de force spirituelle et de profonde union à Dieu, fait rejaillir ses biens sur tous les Musulmans et aussi sur tous les Croyants et leur donne une occasion renouvelée de s'approcher de Dieu. Ce que nous disons du jeûne musulman, nous le disons aussi du jeûne chrétien et de tout Croyant en Dieu, et il en est de même pour la prière, l'adoration, l'aumône" (12).

Tout ce qui a été dit plus haut du respect intégral que les Croyants se doivent entre eux dès lors qu'ils pratiquent leur jeûne "en esprit et en vérité", de l'aide fraternelle qu'ils sont invités à échanger pour purifier leurs intentions et "former" leur conscience, de l'intériorisation profonde que le Seigneur exige d'eux dans la pratique de leur jeûne et enfin du dialogue "ouvert" qu'ils se doivent de développer autour de cette valeur fondamentale de leur "patrimoine commun", pourrait très bien se retrouver dans la fraîcheur d'un dialogue villageois rapporté par l'écrivain libanais Mikhâ'il Nu'aymeh dans une nouvelle intitulée "Mon ami 'Abd al-Ghaffar" (13). Après avoir introduit celui-ci, colporteur et vendeur ambulant de tissus, chemises et chaussettes dans les villages chrétiens de la montagne, alors qu'il est musulman et même druze, il en vient au dialogue proprement dit entre celui-ci et l'auteur lui-même.

"Notre conversation se poursuivit de la sorte jusqu'au moment où je lui offris une cigarette. Il leva alors vers moi ses yeux très doux et me dit : "Merci, mon ami, je jeûne en ce moment. Plaise à Dieu d'accepter mon jeûne !"

"Certainement, Dieu agréera votre jeûne, lui répondis-je. Voici la Fête toute proche : je vous souhaite, à vous et à votre famille, de la célébrer dans les meilleures conditions".

"La Fête ? Est-il des fêtes pour des gens comme nous ? Le jeûne est pour les pauvres et les fêtes sont pour les riches".

"Voulez-vous dire que les riches ne jeûnent pas ?"

"Bien sûr qu'ils jeûnent ; la plupart d'entre eux jeûnent, il y en a parmi eux qui sont pieux. Mais eux, ils jeûnent le jour pour, la nuit, donner libre cours à leurs appétits gloutons. C'est comme s'ils ne jeûnaient pas. Mais nous qui, en jeûnant, nous privons de pain et d'eau, et qui ne rompons le jeûne qu'avec du pain et de l'eau, notre jeûne est un jeûne et la rupture de notre jeûne en est un autre !"

"Est-ce que, par hasard, vous envieriez les riches à cet égard ?"

"Oh ! non. Je le jure par le Seigneur qui m'a commandé de jeûner durant ce mois béni. Car le jeûne, pour moi, est une jouissance spirituelle qui n'égale aucune jouissance corporelle. Le jeûne est d'abord celui du cœur avant d'être celui du ventre. Quant à ceux dont le ventre jeûne et dont le cœur se nourrit sans cesse de mensonge, d'inimitié, de haine et de toutes les autres passions viles, leur jeûne n'est que déguisement et mensonge ; et Dieu n'aime pas les simulateurs !"

"Ne pensez-vous pas qu'il y en a aussi parmi les pauvres, qui jeûnent avec leur ventre et non avec leur cœur ?"

"Bien sûr. Et je suis l'un d'entre eux, car j'ai souillé plusieurs fois mon jeûne aujourd'hui en vendant des articles à une vieille femme qui a manqué de me faire damner. Je l'ai souillé par la colère, le mensonge et le désir du sang ; car j'ai souhaité pouvoir arracher l'âme du corps de cette vieille femme".

"La vieille vous a-t-elle excédé à ce point ?"

"Maudit soit notre métier de malheur. Maudite soit cette époque où la sincérité est de la fausse monnaie et le mensonge de la bonne ! Maudite soit cette bouchée de pain que nous acceptons pour vivre, pétrie de sang, cuite avec l'hypocrisie. Au début, j'étais sincère avec la vieille, mais elle ne me crut pas. Lorsque je me suis mis à lui mentir effrontément, alors elle m'a dit : "Dieu te bénisse. Maintenant, tu parles avec droiture", et elle m'a payé avec le sourire, en me remerciant. Si je n'avait pas eu besoin de ses malheureux sous, je ne les aurais pas acceptés et je n'aurais pas gâté mon jeûne à cause d'eux ; mais comme je l'ai dit, la nécessité fait loi".

Impressionné par les propos et la franche confession de cet homme, je lui répondis "Croyez bien que cet aveu que vous avez fait purifie ce que vous avez pu gâter de votre jeûne. Plût au Ciel que tous ceux qui jeûnent, en s'abstenant de manger et de boire, sachent comme vous que leur jeûne est une souffrance sans récompense, tant qu'il n'est pas accompagné du jeûne du cœur, renonçant aux péchés, et du jeûne de l'esprit, se détournant du mal. Quant à la Fête dont vous dites qu'elle est pour les riches, elle n'est ni pour les riches ni pour les pauvres, mais pour ceux qui jeûnent avec leur cœur et leurs pensées, plutôt qu'avec leur ventre, même s'ils n'ont pas d'argent en poche, ni de mets succulents et de boissons délicieuses dans leur maison".

L'homme m'écoutait, les mains occupées à arranger les cordes autour de sa valise ; mais ses mouvements n'étaient pas ceux d'un homme qui pense à ce que font ses mains, bien plus, il était clair que sa pensée se trouvait loin de sa valise et de ses cordes. Après une hésitation que je trouvai longue, il prit la corde à deux mains et, en un clin d'oeil, il chargea la lourde valise sur son dos en s'exclamant : "Bonté divine !" Il l'arrima solidement sur ses épaules et s'arrêta un instant, me regardant sans parler, pour dire enfin : "Quelle bonne chose que le repos après la fatigue, le sommeil après la veille, la jouissance après la privation. Comme c'est agréable de rompre le jeûne après avoir jeûné. Quelle joie que la Fête !"

Il se tut et je restai silencieux. Puis il me tendit la main, prenant congé, et dit : "Mais pour les humains, Maître, les fêtes sont devenues aujourd'hui fêtes des yeux, du nez et du ventre, et non fêtes du cœur, des pensées et de l'esprit. Si, pour les humains, les fêtes avaient un sens, ils en feraient des jours d'adoration, de méditation et de nouvelle privation, non des jours de désordre et d'agitation, ni de recherche effrénée du plaisir. Même si le ventre qui a jeûné, sans manger ni boire, a le droit de célébrer la Fête en mangeant et buvant, le cœur qui s'est abstenu des péchés et la pensée qui s'est détournée du mal n'ont pas le droit, eux, de célébrer la Fête en retournant aux péchés et au mal. Car il ne convient pas que la Fête célèbrent soit une recherche du plaisir, mais bien un nouveau jeûne et une abstinence plus stricte encore qu'auparavant. N'êtes-vous pas d'accord avec moi sur ce sujet ?" Je lui répondis : "Dieu te bénisse. Ce sont les gens comme toi qui pratiquent le meilleur jeûne et sont les plus dignes de célébrer la Fête"

A leur manière, ces lignes de Mikhâ'il Nu'aymeh sont comme un écho actuel et une transposition libanaise des affirmations véhémentes du prophète Isaïe (58,6-9) :

"Ne savez-vous pas quel est le jeûne qui me plaît ? Oracle du Seigneur Yahvé :
Rompre les chaînes injustes, délier les liens du joug, renvoyer libres les opprimés.
Briser tous les jougs, partager ton pain avec l'affamé, héberger les pauvres sansabri.
Vêtir celui que tu vois nu et ne pas te dérober devant celui qui est ta propre chair".

M. BORRMANS

NOTES

1. Cf. Le document *Comprendre* saumon tout récent, "Le jeûne des Musulmans", ainsi que les documents antérieurs, saumon, n° I, du 3/5/56 - Le jeûne du mois de Ramadan, n° 42, du 15/7/61 - Jeûne et progrès économique ; n° 68, du 15/12/64 - Cas de conscience posés aux Musulmans par le Jeûne ; n° 69, du 31/12/64 - Valeurs spirituelles du jeûne de Ramadhân ; bleu, n° 1, du 3/5/56 - Notre attitude en face du jeûne musulman ; n° 10, du 11/3/57 - Au sujet du jeûne du mois de Ramadhân ; blanc, n° 22, du 15/4/60 - Le jeûne du Ramadhân à l'épreuve en Tunisie ; n° 42, du 1/7/63 - Ramadhân algérien ; n° 82, du 12/7/71 - Le contenu politique des sermons radiodiffusés du Ramadhân à Damas.
2. Cf. *Bulletin* (éd. frse) du Secretariat pro non Christianis (Rome), n° 10 mars 1969, 4^{ème} année/1, pp. 65-67.
3. Cf. *Documents Nord-Africains* n° 4 et 21, sous le titre Le Ramadhân à l'usine, publiés par E. S. N. A. (6, rue Barye, Paris, 17^{ème}), en 1956.
4. On consultera ici avec intérêt le document *Comprendre* saumon n° 94, du 13/4/70, intitulé : Réflexions sur la spiritualité de l'Islam (Compte rendu d'un article du Pr. R. Arnaldez).
5. Cf. in *La Mystique et les mystiques* (ouvrage collectif publié sous la direction de A. Ravier, s. j.), Desclée De Brouwer, Paris, 1965, 1122 p. , le chapitre du Pr. R. Arnaldez : La mystique musulmane, pp. 571-648, Ici, pp. 597-598.
6. Faut-il y voir comme un écho de la phrase évangélique : "Quand tu jeûnes, parfume ta tête" (Mt 6,17) ?
7. Cf. La référence de la Note (5), pp. 613-614 ;
8. Cf. En vacances, je regarde, par J. Rodhain, dans *Messages du Secours Catholique*, n° 244, sept. 1973 ; "Au rayon de photographie, chaque membre de la famille vient s'alimenter en films de couleur pour son appareil personnel. Il en résulte un gaspillage multicolore... Il suffit de passer une heure dans ce self-service, il suffit de feuilleter les pages de publicité de n'importe quel magazine invitant à acheter ce qui se fume, ou ce qui se boit, pour voir tourner en folie le manège de notre société de consommation. Mais quand on débarque de la banlieue de Calcutta - ou de celle de Bogota - le souvenir reste indélébile du marchand dont l'étal ne comporte que le bol de riz trop cher et rien d'autre..."
9. Cf. l'article Jeûne, pp. 490-492, dans le *Vocabulaire de Théologie biblique*, Paris, le Cerf, 1962.
10. Cf. le document *Comprendre*, blanc, n° 69, du 16 mars 1968 : Vœux pour Ramadan 1967.
11. Cf. *Bulletin* du Secretariat pro non Christianis (Rome), n° 10 (éd. frse) mars 1969, 4^{ème} année/1, pp. 65-67.
12. Cf. *Bulletin* du Secretariat pro non Christianis (Rome), n° 13, (éd. frse) mars 1970, 5^{ème} année/1, pp. 55-56.
13. Cf. le recueil de nouvelles intitulé *Abû Batta* (Dar Sâdir-Dâr Bayrût, 2^{ème} éd. , 1963, 206 p.), voir pp. 117-123, Trd. française par Jean Macquet in *Etudes Arabes* (I. P. E. A., Rome), n° 14, 1966/3^{ème} et 4^{ème}

tr., pp. 31-33.



S. M. A. Comprendre
20, rue du Printemps
PARIS
C. C. P. : 15 263 74